

marches-securises.fr

PUBLICATION



## ÉTABLISSEMENT

CCAS de Montataire (60)  
2 Rue Armand Desnosse  
60160 Montataire

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA  
CONCURRENCE**

SERVICES

**Section 1 : Identification de l'acheteur****Nom complet de l'acheteur :** CCAS de Montataire (60)**Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 26600414200011

**Code postal / Ville :** 60160 Montataire**Groupelement de commandes :** Non**Section 2 : Communication****Moyens d'accès aux documents de la consultation**Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>**Identifiant interne de la consultation :** CHEQUE CCAS**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** Oui**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non**Nom du contact :** Marie Cathelain - Tél : +33 344275531 - Mail : [mcathelain@mairie-montataire.fr](mailto:mcathelain@mairie-montataire.fr)**Section 3 : Procédure****Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte**Conditions de participation :**

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Les candidats ne doivent faire l'objet d'aucune des interdictions de soumissionner indiquées à l'article L2141 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 relatif à la commande publique.

Le candidat devra en fournir la preuve comme stipulé à l'article R2143 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la commande publique.

Interdiction de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements ou en qualité de sous-traitant de plusieurs candidats.

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public.

Capacité économique et financière : L'ensemble des documents demandés dans le règlement de consultation

Capacités techniques et professionnelles : L'ensemble des documents demandés dans le règlement de consultation

**Technique d'achat :** Accord-cadre**Date et heure limite de réception des plis :** Jeudi 14 septembre 2023 - 12:00**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite**Réduction du nombre de candidats :** Non**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui**L'acheteur exige la présentation de variantes :** Non**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre uniquement) :** Services achats/marchés publics**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)**Section 4 : Identification du marché****Intitulé du marché :** Fourniture de chèque d'accompagnement personnalisé pour le CCAS de la ville de Montataire**Classification CPV :** 22440000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** Fourniture de chèque d'accompagnement personnalisé pour le CCAS de la ville de Montataire

**Lieu principal d'exécution :** CCAS de Montataire

**Durée du marché (en mois) :** 36

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## **Section 6 : Informations complémentaires**

**Visite obligatoire :** Non

### **Autres informations complémentaires :**

Les prestations, objet du présent marché, concerne la fourniture de chèque d'accompagnement personnalisé pour le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Montataire.

Ces chèques permettront à leurs bénéficiaires d'acquérir des produits de première nécessité (en matière d'hygiène ou alimentation).

Ces prestations relèvent de la mission d'aide sociale facultative du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Montataire, agissant en qualité de pouvoir adjudicateur.

Le lieu d'exécution de la prestation est le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) 2 rue Armand Desnosse 60160 Montataire.

Lieu de livraison : Trésorerie de Senlis - centre des finances publiques

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier.

Toutefois, conformément à l'article R2123 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018, le pouvoir adjudicateur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociations

Le marché est passé pour une durée d'un an à compter du début de son exécution soit au commencement des prestations arrêtées au 1er décembre 2023 renouvelable tacitement deux fois un an (soit jusqu'au 30 novembre 2026)

Un chéquier échantillon sera à transmettre obligatoirement par le candidat.

## **Date d'envoi du présent avis**

19 juillet 2023